

DOMICILIATION AU LUXEMBOURG LES DÉFIS À RÉSOUDRE AVANT L'IMPLÉMENTATION D'ATAD 3

21 mars 2023, Hôtel Novotel Kirchberg, Luxembourg

09.00 - 10.00

La domiciliation de sociétés au Luxembourg à l'heure ATAD 3 : quelles vérifications entreprendre ?

- Comment est définie la notion de domiciliation en droit luxembourgeois ? Comment concilier les différences entre la notion de domicile « luxembourgeois » et étranger ?
- Quelles sont les sociétés luxembourgeoises tombant sous le coup d'ATAD 3 ?
- Comment évaluer le niveau de substance des sociétés luxembourgeoises ?
- Cas pratiques de domiciliations luxembourgeoises pouvant être décriées par les autorités luxembourgeoises en raison d'un déficit de substance
- Sociétés légitimes ou écrans : comment les reconnaître ?
- Evolutions législatives récentes et « Loi de 1999 » fixant le cadre de la domiciliation de sociétés au Luxembourg : comment naviguer entre les incompatibilités ?
- Quelles démarches les domiciliataires doivent-ils effectuer pour identifier les clients ?
- Comment contrôler si la domiciliation luxembourgeoise

- est pertinente ou s'il s'agit d'utilisation abusive de sociétés écrans au sens de la Directive ATAD 3 ?
- Sociétés holding, sociétés opérationnelles : dans quels cas une domiciliation au Luxembourg est possible ? Dans quels cas n'est-elle pas pertinente ?
- Quels sont les professionnels luxembourgeois pouvant exercer l'activité de domiciliataire ?
- Quelles précautions prendre lors de la rédaction de la convention entre le domiciliataire et la société souhaitant se domicilier au Luxembourg ?
- Quels éléments doivent être contenus dans les conventions de domiciliation ?
- Quelles précautions prendre lors de la rupture de la convention de domiciliation ?
- Quels sont les avantages des domiciliations luxembourgeoises par rapport aux domiciliations dans d'autres juridictions ?

Marc-Alexandre Bieber, Senior Associate, Bonn Steichen & Partners, Luxembourg
Olivier Schank, Senior Associate, Bonn Steichen & Partners, Luxembourg

10.00 - 11.00

La responsabilité du domiciliataire ainsi que celle des administrateurs/gérants mis à disposition

- Comment est règlementée l'activité de domiciliataire ?
- Quelles sont les obligations des domiciliataires ?
- Comment sont-elles encadrées ?
- Quelles sanctions sont prévues pour les domiciliataires

- en cas de manquement à leurs obligations ?
- Etude des risques particuliers liés à la mise à disposition d'administrateurs/gérants (approche théorique et pratique)

Mathieu Laurent, Associé, Luther, Luxembourg
Euryale Didillon, Counsel, Luther, Luxembourg

11.00 - 11.20

Pause-café

11.20 - 12.20

Directive mère-fille, ATAD 3... comment la domiciliation luxembourgeoise des sociétés peut-elle être remise en cause par les juridictions étrangères ?

- Comment est définie légalement la notion de domicile à l'étranger ? Comment naviguer entre les différences de définitions ?
- Comment les juridictions étrangères évaluent-elles la domiciliation des sociétés ?
- Domiciliation au Luxembourg et établissement stable à l'étranger : quelles menaces en cas de requalification ?

- Quels risques pour les clients et les professionnels luxembourgeois ?
- Comment se défendre en cas de remise en cause du domicile de la société ?
- Comment anticiper d'éventuelles requalifications ?
- Quelles précautions prendre ?

Alain Lorang, Avocat Associé, Etude Lorang & Wingarter, Luxembourg

12.20

Fin de la formation



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

DOMICILIATION AU LUXEMBOURG

21 mars 2023, Hôtel Novotel Kirchberg, Luxembourg

FORMAT PREFERE : ONLINE PRESENTIEL

FRAIS D'INSCRIPTION : 495 €

VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE PAR :

- Tél : +33 982 440 575
- Fax : +33 483 076 487
- E-mail : contact@finixevents.com
- Formulaire d'inscription :

Nom.....

Société..... Fonction.....

Adresse.....

Code postal..... Ville..... Pays.....

Téléphone..... Fax..... E-mail.....

No. TVA International.....

VOUS SOUHAITEZ PAYER PAR :

Virement bancaire Carte de crédit (*Les cartes AMEX ne sont pas acceptées) No. de carte..... Date d'expiration...../.....

RABAIS :

En cas d'inscriptions multiples, un rabais de 10% sera appliqué sur les frais d'inscriptions payés par les deuxièmes et additionnels participants

Si vous voulez inscrire plus de 3 participants, veuillez nous contacter à l'adresse contact@finixevents.com pour recevoir une offre personnalisée

ANNULATION :

Il n'y a pas de frais d'annulation pour les annulations reçues plus de 30 jours avant la formation. Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation moins de 30 jours avant la formation. Dans ce cas, les participants peuvent se faire remplacer ou bénéficier d'une note de crédit correspondant au montant payé et utilisable durant un an pour n'importe lequel de nos événements. Toutes les annulations doivent être formulées par écrit par fax au +33 483 076 487 ou par e-mail à l'adresse contact@finixevents.com. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme en cas de situations impondérables indépendantes de leur volonté.

FINIX EVENTS - 8 avenue de Novel - 74000 ANNECY - FRANCE - Tél.: +33 982 440 575 - Fax: +33 483 076 487

© All copyrights reserved by Finix Events SARL